

TUNIS, LE 23 AVRIL 1988

MSP/U.PH.M/N°.....43...../

3311
P. P. P.
26/4/88

CIRCULAIRE /2/° 43/88

--:§:--

CBJET /: DERIVES DU SANG.

1 est porté à la connaissance des Etablissements Hospitaliers et sanitaires que les produits sanguins ci-après désignés ne sont plus importés :

- PLASMA FRAIS CONGELE (PFC) ;
- PLASMA DECRYOPRECIPITE CONGELE (PDC) ;
- CRYOPRECIPITE.

Ils sont fabriqués localement, contrôlés, testés notamment contre l'hépatite B et le SIDA, et mis à la disposition de la Pharmacie Centrale en vue de leur cession aux utilisateurs aux prix suivants :

- 1) - PLASMA FRAIS CONGELE et
PLASMA DECRYOPRECIPITE et CONGELE 16^d,500 la poche.

Néanmoins un prix forfaitaire de 11^d,000 est appliqué aux Hôpitaux.

Le plasma importé (50^d,000 le flacon) était une solution de protéines plasmatiques à 3,5 % dépourvue d'albumine, de gammaglobulines, de facteur VIII, de fibrinogène etc.....

Les utilisateurs sont priés de respecter les règles de compatibilité sanguine avant perfusion des plasmas qui risquent de contenir du fait des techniques de séparation quelques gl.bules rouges.

- 2) - Le Cryoprécipité au prix de 150 Millimes l'unité Internationale au lieu de 713 Millimes à l'importation. le nombre d'unités doit être mentionné sur la poche.

Par ailleurs, les culots globulaires et les culots plaquet-taires sont délivrés à titre gratuit aux établissements hospitaliers, par le Centre National de Transfusion Sanguine et les Banques de Sang hospitalières qui procèdent à la séparation du sang.

Il est à signaler que le Centre de Transfusion Militaire ne cède pas gratuitement les culots globulaires et plaquettaires.

Les Médecins utilisateurs sont priés de transfuser de moins en moins de sang total qui n'a plus que quelques rares indications, mais d'avoir plutôt recours au culot globulaire.

POUR LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

/ DESTINATAIRES /:

SIGNE : MONGI FOURATI

- LES DIRECTEURS REGIONAUX
- LES DIRECTEURS DES HOPITAUX, INSTITUTS
ET CENTRES SPECIALISES

} POUR COMMUNICATION DE LA
PRESENTE A TOUT LE PERSON-
NEL.

- LES PHARMACIENS DES HOPITAUX
- LES MEDECINS DES HOPITAUX

} POUR EXECUTION